

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 30 JANVIER, 1850

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 14

Aux Abonnés de ce Journal.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une demi-feuille à nos lecteurs, par suite d'un accident qui a brisé 7 à 8 colonnes d'annonces, et qu'il nous a été tout-à-fait impossible d'en recommencer la composition, le temps nous manquant.

Nous prenons ici occasion de prévenir nos abonnés qu'après le 15 février prochain, époque où expire le semestre courant, nous cesserons la publication de notre journal, pour des raisons que nous ferons connaître plus tard. En conséquence, d'ici à cette époque, nous continuerons à ne publier qu'une demi-feuille; toutefois nos lecteurs n'y perdront rien puisque nous leur donnerons autant de matière à lire, que par le passé, c'est-à-dire de 7 à 8 colonnes; la perte de l'insertion de ces annonces ne retombe donc que sur nous seuls, nous croyons ne devoir point les recomposer pour le peu de temps qu'il nous reste à publier notre journal.

Lundi, 21 janvier, 1850.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 30 JANVIER, 1850.

Election de la cité de Québec.

Le glorieux résultat de cette élection a justifié l'attente de tous les amis de l'ordre, de la propriété et de la société. Une écrasante majorité de 804 votes qui comprennent tout ce que notre ville possède en talents et en respectabilité, est venu donner un éclatant démenti à toutes les calomnies répandues par les quelques perroquets socialistes qui se trouvent parmi nous. Les partisans de l'ordre et du gouvernement ont eu à lutter contre les annexionistes, contre ceux qui ne possédant rien n'ont rien à perdre; contre les intrigues et les menées sourdes de certains Tories qui, par haine contre le mandat parti canadien-français (the damned french party) n'ont pas rougi tout en se vantant de leur loyauté mercenaire, de se joindre aux ennemis de leur souverain. A cette écrasante majorité de 804 il faut ajouter tous les Tories qui, quoique hostiles à l'administration actuelle n'ont pas voulu voter pour le champion de l'annexion. La lutte qui vient de se terminer était une lutte de principe républicain contre le principe monarchique constitutionnel. Nous avons donc le droit de compter pour nous tous ceux, et ils sont en grand nombre, qui se sont abstenus de voter; car s'ils étaient partisans de l'annexion l'occasion leur était fournie de mettre leurs opinions au jour, de les proclamer à la face de tout le pays. Ils ne l'ont pas fait; nous avons donc le droit d'en conclure qu'ils sont pour le maintien de la connexion de cette province avec l'empire britannique.

Nos braves, nos honnêtes et intelligents concitoyens des faubourgs St. Roch et St. Jean se sont glorieusement montrés en cette occasion. Honneur, mille fois honneur à cette population qui a montré qu'on s'était trompé lorsqu'on a voulu la traiter comme les populations de Paris, de Rome ou de Vienne. Les principes moraux, religieux et sociaux sont trop bien implantés dans le cœur de nos canadiens-français pour qu'il soit permis à quelques fauteurs de désordres et de l'anarchie d'ébranler les bases sur lesquelles repose le présent et l'avenir de la société. On a bien essayé, il est vrai de saper ces bases; pour cela on a eu recours aux mensonges les plus éhontés, aux calomnies les plus infâmes; mais le peuple a fait justice de tous les hurlements des aboyeurs de la démagogie. Lundi, encore, M. RHEAUME, de célèbre notoriété a déclaré dans une assemblée, que les annexionistes avaient été battus par suite des intrigues, des menées

des ABBÉS qui avaient employé leur influence sur les femmes et les filles pour influencer les électeurs... Que dans cinq ans, pas une ROBE NOIRE ne se montrerait dans nos rues, sans être mise en pièces ! !

Voilà le langage tenu par un des apôtres de l'annexion. Il suffit de nommer M. Rheaume pour que tout le monde soit convaincu que ces accusations portées contre le clergé sont des calomnies infâmes.

Nous ne pouvons passer sous silence, la noble conduite de nos concitoyens Irlandais appartenant au parti libéral de cette origine qui reconnaît pour chef JOHN MAGUIRE, écrivain, avocat. Eux aussi, se sont montrés les dignes fils de la verte Erin si justement célèbre par son attachement à la cause de la religion catholique et de la morale. Les Canadiens-français ont contracté envers eux une dette de reconnaissance qu'ils acquitteront quand l'occasion s'en présentera.

Encore une fois, honneur à nos concitoyens loyaux, non pas par intérêt, par spéculation, mais par conviction par principes ! Honneur à ces dignes jeunes gens que l'on a vus figurer au premier rang dans la lutte de l'ordre contre l'anarchie. C'est à eux, c'est à leurs travaux que le pays doit la victoire qu'il vient de remporter sur la démagogie et sur les principes démoralisateurs prêchés par les apôtres du socialisme : Quand un pays contient des jeunes gens aux cœurs généreux, aux convictions fermes et éclairées combattant pour la défense de l'ordre, de la prospérité et de tout ce qui est vénérable, et sacré, parmi les honnêtes gens du monde entier, un tel pays peut à bon droit voir sans crainte l'avenir qui l'attend.

Election de la cité de Québec.

L'honorable Jean Chabot a été proclamé élu, hier à midi, au milieu d'une immense multitude de citoyens qui l'escortaient et l'ont salué par des acclamations enthousiastes.

Election de la cité de Québec.

ÉTAT DES POLLS A LA CLÔTURE DU DERNIER JOUR.

	Chabot.	Légaré.
<i>Haute-Ville.</i>		
Poll à l'hôtel du Parlement,	84	40
Idem rue Saint-Louis,	70	58
<i>Saint-Jean.</i>		
Poll de la rue d'Aiguillon,	355	42
Idem rue Saint-Georges,	173	57
Idem rue d'Artillerie,	94	112
<i>Saint-Roch.</i>		
Poll de la rue Craig,	415	223
Idem rue de la Couronne	250	205
Idem rue Saint-Vallier,	259	185
<i>Basse-Ville.</i>		
Poll du quartier St-Pierre	159	48
Idem quartier Champplain,	148	233
Total,	2007	1203
Majorité en faveur de M. Chabot,	804	

Hier, la fête de St. François de Sales a été célébrée avec splendeur dans la Chapelle des MM. du Séminaire de cette ville. Une foule considérable d'âmes pieuses étaient venues des différents quartiers de la ville, pour assister à cette imposante solennité. Pour donner encore plus d'éclat à la fête, le corps de musique des Éléves du Séminaire y assistait, et faisait couler à grands flots une suave harmonie qui émuoyait et entraînait l'auditoire. Le Chœur avait bien, lui aussi, son mérite, car il a exécuté avec habileté et talent plusieurs morceaux de chant.

Hier au soir, a commencé une retraite publique, pour les hommes seulement, dans la Chapelle de MM. les Congréganistes de cette ville. Les exercices ont lieu deux fois par jour, le matin à 6 heures et le soir à 7 heures précises. Ces heures ont été choisies pour la commodité des classes ouvrières, pour qui cette retraite est spécialement ordonnée. Cette retraite est prêchée par les Révérends Pères Jésuites. Hier soir, un concours nombreux de fidèles de toutes les classes, se pressait en masse, pour recueillir la divine parole. Ces dignes apôtres sont, comme toujours, ad-

mirables de zèle et de dévouement. Leur éloquence, empreinte d'une noble et touchante simplicité, va attirer, nous l'espérons, un immense concours autour de la chaire de vérité. Le jour de la clôture est fixé à Samedi prochain, jour de la Purification de la Très-Sainte Vierge. Ce jour-là, il y aura Grand'Messe à neuf heures et Vêpres à deux heures.

Nous voyons par la Gazette de Québec, que M. Angus McDonald, va se présenter comme candidat à la prochaine élection municipale, pour le quartier St. Pierre.

Louis Octave Letourneau Ecr, avocat, de Montréal, vient d'être nommé greffier de la cour de Circuit pour le comté de St. Hyacinthe.

NOUVELLES DE ROME.

Nous extrayons ce qui suit de la correspondance particulière de l'Univers.

Naples, 24 décembre 1849.

Je ne vous écris aujourd'hui que deux mots, parce que je me rends à Caserte, où le Souverain-Pontife va célébrer la fête de Noël. Il reviendra à Portici après demain, 26.

Je vous envoie une magnifique Encyclique que le Saint Père vient d'adresser aux Evêques d'Italie.

Il est très sérieusement question du retour de Pie IX à Rome pour le 15 janvier. A Rome on fait tous les préparatifs pour le recevoir, et à Portici tous ceux du départ. Le Pape veut absolument revoir son peuple et sa capitale, disant qu'il s'en remet à Dieu pour tout ce qui pourra arriver. Sa volonté à cet égard est annoncée de telle manière qu'il est difficile de croire que cette fois le départ soit encore ajourné. La seule chose qui donne des inquiétudes est le retard qu'éprouve le projet d'emprunt. On croyait cette affaire conclue, elle est loin de l'être, et on ne sait comment fera le Pape pour s'en aller ainsi sans avoir les fonds sur lesquels on comptait et qui lui seraient si nécessaires. Quant à la question de l'armée pontificale, il est évident qu'elle offre trop de difficultés pour être résolue avant longtemps. Attendre qu'elle le fût pour rentrer à Rome, ce serait ajourner le retour indéfiniment.

On nous écrit de Rome à la même date : Nous sommes dans la joie : le Saint-Père revient. Les personnes qui par leur position sont le mieux informées en donnent toutes hautement l'assurance. Le frère du Pape, le comte Gabriel, et son neveu Louis sont déjà ici, établis au Quirinal. Ce retour, personne n'en doute, rendra la paix à notre pauvre Rome. L'opinion, depuis quelque temps, s'est singulièrement modifiée. La plupart des hommes connus sous le nom de libéraux modérés, qui voulaient bien le Pape, mais dépouillé de sa souveraineté, et qui rêvaient une Constitution comme le beau idéal, commencent à comprendre que cet idéal, pour le moment du moins, n'est pas réalisable. Les excès des révolutionnaires purs les épouvantent. Ils voient que l'application de leurs propres idées précipiterait Rome dans l'abîme de l'anarchie; ils reculent donc, et salueront avec joie le retour du Souverain-Pontife. Ils savent d'ailleurs que l'intention bien arrêtée de Pie IX est de donner les libertés municipales et provinciales les plus larges. Les plans dressés sous la direction du Pape par le cardinal Antonelli sont connus, et tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ils sont d'un libéralisme à effrayer même votre République. On raconte qu'un de vos envoyés français en ayant manifesté son étonne-

ment au Saint-Père, Pie IX aurait répondu : "Ce que la France ne peut pas donner sans danger en fait de libertés municipales et provinciales, je puis le donner à mon peuple, précisément parce qu'il n'a pas et qu'il ne peut pas avoir les mêmes libertés politiques que les Français."

Si les libéraux honnêtes reviennent, le peuple, croyez-le bien, ne reste pas non plus en arrière. Le peuple romain a joué de la République, comme autrefois les esclaves jouissaient des saturnales, sachant fort bien que cela ne devait pas durer; il sent que le carnaval révolutionnaire est fini, il trouve même que cette orgie a duré trop longtemps; il en est épuisé et il bénit le retour de son père, qui ramène avec lui l'ordre et la tranquillité dont tous ont si grand besoin.

L'ILE DE TIGRE.

Le brick September, arrivé à Boston, apporte des nouvelles de Truxillo, sur la côte de Honduras, en date du 15 décembre. Elles confirment tous les avis précédemment reçus sur la décente opérée par les anglais et le blocus ultérieurement établi par eux sur la côte de Honduras. Le blocus n'existait pas encore de fait, mais on pensait voir incessamment reparaitre les navires britanniques pour le mettre en vigueur.

M. Squier était aussi attendu d'un moment à l'autre à Truxillo et les habitants fondaient de grandes espérances sur son intervention. On ne peut juger par le passage suivant d'une proclamation qui venait de publier le commandant de la ville.

" Habitans du Honduras ! Bien que nous manquions des ressources nécessaires pour défendre avec avantage l'intégrité de notre territoire et la dignité de notre gouvernement nous ne devons pas nous soumettre aux traitements injustes dont on nous opprime, puisque la bannière étoilée va flotter sur nos mers pour nous aider à venger nos droits et nous protéger contre de nouvelles insultes. C'est ce drapeau, resplendissant de gloire et soutenu par une vaste puissance, qui, en vertu d'engagements solennels, nous donnera la sécurité qui nous manque aujourd'hui et qui nous a été généreusement offerte. L'identité de nos principes, l'identité d'origine, enfants que nous sommes du même continent, nous unissent à cette puissance. Mettons donc notre confiance dans ses ressources et dans les liens qui rapprochent nos intérêts."

Ce n'est plus là, simplement, un rappel à la magnanimité d'un allié; c'est la revendication d'un droit que le gouvernement de Honduras considère comme acquis. La proclamation va plus loin encore; elle représente l'intervention des Etats-Unis comme un acte que ceux-ci doivent à leur dignité et à la communauté d'intérêts établie désormais entre eux et le Honduras.

Le traité conclu par M. Squier, touchant la cession de l'île de Tigre, et dont le texte nous arrive à la fin, place en effet l'Union dans un antagonisme direct vis-à-vis de l'Angleterre, sinon sur toute l'étendue de la côte, du moins sur le point du territoire qu'on lui accorde. La préambule du traité s'exprime à cet égard en termes aussi explicites que possible. Voici en effet comment il est conçu :

"... Pour écarter toute crainte que l'île de Tigre, situé dans la meilleure position de la baie de Fonseca, puisse être occupée par une puissance étrangère ou ennemie, qui mettrait obstacle au libre transit du commerce du monde, ou empêcher les bienfaits du grand travail projeté, et pour assurer à l'avenir l'intégrité et l'indépendance du territoire du Honduras, le gouvernement de cet Etat décrète ce qui suit."

Il ressort de là que l'occupation de l'île

de Tigre par les Etats-Unis, n'aurait pour but de contrecarrer, en les déviant les vues prêtées à l'Angleterre. Le conflit se trouve donc établi de la manière la plus directe.

Mais, d'un autre côté, nous apprenons pour la première fois un fait dont il n'avait encore été fait mention nulle part : la cession de l'île de Tigre n'est que temporaire; elle durera juste le temps nécessaire aux Etats-Unis pour prendre possession du droit de passage à travers l'isthme de Nicaragua. L'article 1er est formel à cet égard :

I. Le gouvernement de Honduras cède l'île de Tigre au gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, pour dix-huit mois. Dans ce délai, qui ne pourra être étendu, devra avoir lieu la ratification, la modification ou le rejet de la convention signée le 25 septembre dernier, à Léon de Nicaragua, par les plénipotentiaires des deux gouvernements.

Cette stipulation que, par un assez étrange oubli, on avait laissée dans l'ombre, présente les choses sous un jour tout nouveau. Elle fait plus que jamais, de la cause des Etats-Unis dans cette affaire, la cause du commerce général, et annuit le seul reproche qu'on pût leur adresser : celui de faire leurs propres affaires sous le manteau de l'intérêt universel et s'adjuger à eux-mêmes ce qu'ils prétendaient empêcher les autres de prendre. Réduite aux proportions d'une occupation momentanée, la cession de l'île de Tigre reprend le caractère d'une simple mesure de protectorat elle justifie dès lors le langage du préambule, car elle aura véritablement pour résultat : " d'assurer dans l'avenir l'indépendance et l'intégrité du territoire de Honduras et sa souveraineté sur la dite île de Tigre."

Le conflit ne disparaît pas, sans doute, même sous ce nouvel aspect de la question mais il perd la majeure partie de sa gravité. La voie qui doit conduire à une transaction est tout tracée, à moins que l'Angleterre ne veuille arborer hautement le drapeau d'une égoïste usurpation. Or, c'est une extrémité à laquelle il n'y a pas lieu de s'attendre : les rapports de cordialité qui semblent exister entre le nouvel envoyé britannique et l'administration de Washington, le langage des organes de l'opinion les plus influents en Angleterre, en éloignent la pensée.

A plusieurs reprises déjà on a pu remarquer les articles qu'elle a publiés sur ce sujet, et qui étaient empreints d'un remarquable esprit de sagesse et de modération.

Le Times de Londres, dans son numéro du 18 décembre, revient encore sur l'ensemble de la question, pour proclamer que tout ce qui se rattache aux communications par l'isthme de Nicaragua doit être d'un caractère éminemment pacifique et ne saurait servir à alimenter des sentiments d'irritation ou d'hostilité d'aucune espèce. Il faut envisager ce grand œuvre d'un coup d'œil large et libéral; il doit n'avoir pour grand effet que de resserrer les liens des nations. Quant aux prétentions territoriales élevées par lord Palmerston au nom de la Mosquitie, le Times en fait bon marché. Tout d'abord il n'admet guère le protectorat en lui-même; puis il regarde les limites qu'on y a fixées comme parfaitement arbitraires; par aucun être vivant, sauf lord Palmerston et leur auteur."

Ce langage paraît être l'expression réelle du sentiment public en Angleterre. Traduit-il aussi bien la pensée du gouvernement ? On a peut-être quelque droit de l'espérer, en voyant les courtoisies et les compliments qu'on échange à Washington.

Mais n'en fut-il pas ainsi, et le cabinet de Saint-James eût-il nourri jusqu'à présent des vives exclusives sur l'Amérique Centrale, on n'aurait guère à redouter desor-mais de graves effets de ces dispositions. La politique de libéralisme universel, proclamée par le général Taylor dans son mes-sage politique au-devant de laquelle la presse anglaise paraît aller d'elle-même, doit forcément devenir la seule devise ins-crite sur la bannière qui ombragera de ses plis protecteurs le canal inter-océanique du Nicaragua. Courrier des E. U.

Dialogue

SUR LE SOCIALISME ET PRINCIPALEMENT SUR LE PARTAGE DES BIENS.

C'était le dimanche 19 août dernier. Huit à dix habitants du bourg de Bretenil (Somme), rangés autour d'une même table dans le cabaret, causaient politique, sans oublier d'ajouter chacun de leurs rai-sonnements de force rasades. La question du socialisme eut bientôt son tour, et donna lieu à la conversation suivante :

Lucas Lemercier, honnête cultivateur, s'occupant beaucoup plus de ses propres affaires que de la politique, à laquelle il a le bon sens de convenir qu'il ne comprend rien demanda ce que c'était que le socialis-me dont on parlait tant aujourd'hui.

—C'est pas difficile à l'expliquer, ré-pondit Jean-Louis ; c'est tout bonnement le monde renversé ; les riches qui devien-dront pauvres, et les pauvres qui devien-dront riches.

—Non, ce n'est pas ça, reprit Robert, c'est une combinaison politique, vois-tu, d'après laquelle il n'y aura plus ni riches, ni pauvres, tout le monde aura une fortune égale.

—Oui, oui, c'est bien ça, s'écrièrent plusieurs voix : puis qu'aujourd'hui nous sommes tous égaux de par la loi, il faut bien que nous ayons tous une fortune égale.

—Écoutez donc, dit Pierre Leblond qui passe pour la plus forte tête du village, c'est bien aisé à dire tout ça, rien n'empê-che de l'écrire sur le papier ; on lui fait dire tout ce qu'on veut à ce pauvre papier, même les plus grosses bêtises, et la preuve, c'est que depuis 1789, nous en avons vu de fameusement bêtes de lois : à vous parler franchement, celle-ci me paraît des-tinée à en augmenter le nombre.

—Pourquoi ça ? —C'est bien aisé à vous dire pourquoi : tout bonnement parce que c'est pas possi-ble. Si la loi décrétait qu'il n'y aura plus ni jour ni nuit, ça empêcherait-il le Soleil de se coucher tous les jours à son heure ordi-naire ? Eh bien, il en est de même de votre loi d'égalité universelle, la nature s'y oppose et vous aurez beau faire, ça ne sera jamais.

—Comment que tu prétends que la na-ture s'y oppose ? c'est, au contraire, elle qui le veut ainsi, puisqu'elle nous fait naître tous égaux.

—Oui, devant Dieu d'abord, dont nous sommes tous également les enfants, et qui nous aime tous également devant la loi ensuite à laquelle nous sommes tous égale-ment soumis ; mais pour tout le reste, c'est une bêtise de le penser, une plus grande encore de le dire.

—Tu es un aristocrate, donc, toi ?

—Je ne sais pas ce que vous voulez dire avec vos aristocrates, j'ai un peu plus de bon sens que vous, qui ne me faites pas l'effet d'en avoir beaucoup, et v'la tout. Voyons raisonnons un peu si vous être égal, il faut avoir des facultés égales, n'est-ce pas ? autrement, celui qui en a plus que l'autre l'emporte nécessairement sur lui. Eh bien le fils à Lambert qui est né aveugle, a-t-il les mêmes facultés que celui qui a ses deux yeux ? Peut-il faire les mêmes choses et aussi bien ? Il en fera peut-être quelques-unes, que l'éducation ou l'habitude lui au-ront apprises ; mais hors de là, et pour tout le reste, il sera à la merci des autres ; tu vois donc bien qu'il ne peut pas prétendre à l'égalité avec celui qui voit clair. Après ça, est-ce qu'il n'y a pas des petits et des grands, des faibles et des forts, des droits et des hommes d'esprit, des gens qui ne comprennent rien, et d'autres qui comprennent à demi-mot, des pol-trons et des courageux, des hommes d'une mauvaise santé incapables de la moindre fatigue, et d'autres robustes et d'une bonne santé, qui en feront dix fois plus qu'eux ? Dites-vous que par le fait, comme par le droit, tous ces gens-là sont égaux, c'est-à-dire, que ce que l'on peut, tous les autres le peuvent, car sans cela

point d'égalité véritable ; celui qui peut plus l'emportera toujours sur celui qui peut moins ? Vous le voyez donc bien, la loi aurait beau décréter l'égalité absolue, ça serait une bêtise qu'elle dirait, pas autre chose qu'une grosse bêtise.

—N'importe, puis-que nous aurons tous la même fortune, nous serons tous égaux ; c'est comme ça que nous l'entendons, nous autres ; nous n'y mettons pas tant de mali-ce.

—A ça ! vous avez bien raison, dit Jean-Louis, vous n'y en mettez pas du tout ; vous pouvez bien vous en vanter.

—Et quand le gouvernement, continua Pierre-Leblond, serait parvenu à donner à tout le monde une fortune égale et je le désire bien d'y réussir au moins ; mais enfin je le suppose, croyez-vous que cette égalité-là durerait longtemps ?

—Pourquoi pas ?

—Ça saute aux yeux ce que je vous dis là, et il faut être aveugle pour ne pas le voir tout de suite. Est-ce que toutes ces intégrités que je viens de vous indiquer dans les facultés de chacun, n'en amèneraient pas nécessairement en peu de temps une semblable dans leur fortunes ? et puis, en outre, est-ce qu'il n'y aurait pas alors comme aujourd'hui des paresseux qui ne feroient rien de leurs deux bras, tandis que d'autres les utiliseraient ? Est-ce qu'il n'y aurait pas des ivrognes qui dépenseraient dans les cabarets, en moins d'un mois peut-être, la part qu'on leur aurait faite, tandis que d'autres l'augmenteraient par leur travail et leur économie ? Est-ce qu'il n'y aurait pas des successions à par-tager entre cinq et six enfants, tandis que d'autres appartiendraient à un seul.

—Tu as raison, Pierre, dit Jean-Louis ; mais probablement que la loi décrètera aussi que tout le monde aura le même es-pirit, la même intelligence, le même cou-rage au travail, la même force, la même raison, la même santé. Ils sont malins au jour d'aujourd'hui à Paris, et tu verras qu'ils trouveront quelque manigance pour arran-ger ça, et même pour faire que dans tous les ménages, le nombre des enfants soit égal ; tant de garçons, tant de filles pour chacun, ni plus, ni moins ; ceux qui en au-ront plus, à l'attendre ; ceux qui en auront moins, à l'amende encore.

—Je ne m'inquiète pas comment ils se-ront, dit Robert ; ce n'est pas là mon affai-re ; le fait est qu'ils l'ont promis, et qu'ils sont gens à tenir parole. D'ailleurs, le plus grand pas est fait aujourd'hui, puisque la république a déjà proclamé l'égalité. Or, puisqu'elle existe, c'est égalité, il faut bien que chacun ait une fortune égale : c'est pos-sible, ce que je dis là ; voyons, qu'avez-vous à y répondre tous les deux, avec tout votre esprit ?

—Tu vas un peu vite en besogne, Ro-bert, répondit Pierre Leblond. D'abord, qu'est-ce qui t'a fait cette promesse ? ce sont les gens qui ne sont rien moins que du gouvernement, puisque, parmi les chefs, la plupart sont ou en fuite dans les pays étrangers, ou en prison, attendant leur ju-gement, et précisément pour avoir promis ce partage sur lequel tu comptes.

—Eh bien ! c'est là ce que je trouve souverainement injuste ! Tourmenter comme ça les braves gens parce qu'ils sont vou-lu avoir pitié du pauvre peuple et lui faire du bien, c'est affreux !

—Ce n'est pas pour avoir eu pitié du peuple que le gouvernement les poursuit ; car lui aussi veut son bien ; mais il le veut par des moyens honnêtes et exécutoires ; tandis que les autres, qui le veulent moins que lui, soyent-en certains.

—Qu'est-ce qui t'a dit ça ? —C'est leur conduite. On ne veut pas véritablement le bien du peuple quand on ne lui propose, pour l'obtenir, que des moyens d'abord souverainement injustes, puis-que l'éducation ou l'habitude lui au-ront apprises ; mais hors de là, et pour tout le reste, il sera à la merci des autres ; tu vois donc bien qu'il ne peut pas prétendre à l'égalité avec celui qui voit clair. Après ça, est-ce qu'il n'y a pas des petits et des grands, des faibles et des forts, des droits et des hommes d'esprit, des gens qui ne comprennent rien, et d'autres qui comprennent à demi-mot, des pol-trons et des courageux, des hommes d'une mauvaise santé incapables de la moindre fatigue, et d'autres robustes et d'une bonne santé, qui en feront dix fois plus qu'eux ? Dites-vous que par le fait, comme par le droit, tous ces gens-là sont égaux, c'est-à-dire, que ce que l'on peut, tous les autres le peuvent, car sans cela

—Moi, je lui ai tout bonnement dit qu'il se trompait d'adresse en me faisant de pa-reilles propositions, qui ne pouvaient con-venir qu'à des détresseurs de grand che-min, et je l'ai bravement mis à la porte.

—Il n'en a pas moins été nommé tout de même, dit Robert, et sa promesse tient toujours.

—Oui, compte là-dessus et bois de l'eau ; tu ne vois donc pas qu'il s'est fichu de toi, ton représentant ? Je te dis que tu n'auras pas plus mon moulin que qui que ce soit, ici et ailleurs, n'aura un pouce de terre d'un autre. Il ne faut pourtant pas être bien malin pour voir que tout ça c'est la graine de niais, pour attraper les sots qui veulent bien s'y laisser prendre, et les pousser à quelque grosse bêtise dont peuvent avoir besoin, dans leur intérêt personnel, ceux qui les trompent ainsi.

—Ah ! par exemple ! exclama Robert ; je voudrais bien voir ; ils auraient beau jeu avec moi à renier leur promesse.

—Qu'est-ce que tu ferais, pauvre diable ! —Ce que je ferais ! Ah, pardieu ! je

faisais une révolution contre eux, et une soi-gnée encore ! Je m'en irais à Parisons qu'ils en tiennent fabrique, et je leur donnerai de mes nouvelles ; ils ne seraient pas long-temps, je t'en réponds, à regretter de m'a-voir manqué de parole.

—Tu raisonnes comme un poulet, mon pauvre Robert ! On voit bien que tu ne sais guère ce que c'est que tout ça. S'ils ne sont pas en province, comme j'espère bien qu'on ne les y enverra plus tu n'auras rien à leur dire, n'est-ce pas, puisqu'ils ne pourront rien ? S'ils y sont, et que toi, avec un assez grand nombre d'autres, vous veniez leur chercher noise, ils commenceraient par s'assurer s'ils sont les plus forts, et, dans ce cas, ils vous flanqueraient des coups de fusils, et voilà tout ce que vous y gagne-riez : dans le cas contraire, s'ils se jugent les plus faibles, ils s'empresseront d'embar-quer tous les millions qu'ils auront volés, et ils se sauveront en pays étranger. Après ça, ni vu ni connu je t'embrouille, et qu'est-ce que tu feras alors ? Qu'est-ce que vous ferez, tous tant que vous serez ?

—Eh bien nous ferons le partage, alors. —Eh ! non, vous ne le ferez pas, puis-qu'il est impossible.

(A Continuer.)

Samedi dernier, au faubourg St. Roch, à l'âge de 54 ans, Sieur Augustin Gagnon, père, ancien menuisier. Il laisse pour héritier sa femme et plusieurs enfants qui le regretteront long-temps.

COMMANDES POUR LA FRANCE. Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 1er février et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES, pour Livres Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Horlogeries, et autres marchandises de manufac-ture française. Les personnes désireuses de lui confier quelque ordre sont priées de les transmettre le plus tôt possible.

STANISLAS DRAPEAU. Agent général en Canada MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie. Québec, 25 janvier 1850.

POUR SAN-FRANCISCO. DÉPART DES STEAMERS DE New-York. les 1er et 15 de chaque mois. STEAMERS POUR CHAGRES :

SALON de l'arrière \$125, de l'avant \$100, CABINE d'en bas \$90, Steerage \$65. POUR LA HAVANE, 1re Cabine \$100, 2de \$90, Steerage \$50. DE PANAMA A ST. BLAS, Cabine \$225, Steerage \$100. Do à ST. DIEGO, Cabine \$250, Steerage \$125. Do SAN FRANCISCO, Cabine \$300, Steerage \$150.

PAQUEBOTS A VOILES, Partant de New-York chaque semaine. POUR SAN-FRANCISCO, Cabine, de \$225 à \$25, Steerage \$125 à \$150.

Pour les autres détails s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec, ou à J. C. ROBILLARD, 86 Cedar Street New-York, 22 novembre.

CHARLES BAILLARGE, PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Ar-pentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

HIVER. HIVER. HIVER. Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS et BOTTINES de CAOUTCHOUC, pour DAMES et MESSIEURS, MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU Depot americain de Caoutchouc, Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du soussigné.

15,000 paires de Souliers commun de Caoutchouc, de bonne qualité, —style originale,—pour Dames, et Messieurs. Se vendent que 2s-6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-10d, jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelées Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Depot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille, Québec, 3 décembre, 1849. T. CASEY.

BAZAR

de la Société charitable des Dames Catholiques de Québec.

Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FÉVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité.

Mesdames FAN VELSON, MASSUE, PAINCHAUD, ROY, WOULDSEY. Mesdames, McCord, Duval, Lelièvre et Tessier, tiendront la table de rafraichissements. Par ordre, JOSEPHTE MASSUE, Secrétaire.

Québec, 7 Décembre, 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr." GENEVIEVE de "Deekuypers" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jus-qu'à \$250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. Scott, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grand Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirent s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à Matane, canté de Rimouski, ou au soussigné à Québec. E. LACROIX, rue Sault-au-Mateloit.

Québec, 12 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, Jr. Québec, 14 juin 1849.

Parapluie de Soie perdu.

UNE personne étant allée dans différents lieux, à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son Parapluie, prie en conséquence, les personnes qui l'auront en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal. Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement 2 RUE LA FABRIQUE. vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau. Très du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

H. S. DALKIN, MARCHAND DE BOIS,

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 1849.

E. TALBOT.

Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, à la Ville de Québec, 5e porte de la Cour. — 1 mai, 1849.

M. PATRY architecte, demeure mainte-nant rue Desfosés, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 20 Oct. 1849.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL No. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.